

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Garage	2 000 € maximum
Inférieur à 74 000 € inclus	12 % maximum
74 001 € - 150 000 €	8 % maximum
150 001 € - 300 000 €	7 % maximum
300 001 € - 450 000 €	6 % maximum
450 001 € - 600 000 €	5 % maximum
A partir de 600 001 €	4 % maximum
Fonds de commerce - murs commerciaux - droit au bail et viager	10 % maximum avec un minimum de 6 000 €
Programmes neufs	Application de la grille promoteur

* Honoraires charge vendeurs hors honoraires charge acquéreurs. Montants TTC (TVA à 20%), calculés sur le montant de la transaction réalisée. Ces honoraires comprennent l'estimation, la commercialisation du bien, l'accompagnement concernant la vente jusqu'à la signature de l'acte définitif.

LES HONORAIRES DE LOCATIONS

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20%, à la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail **10 €/m² de surface habitable ***

Honoraires de réalisation de l'état des lieux **3 €/m² de surface habitable**

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20%, à la charge du bailleur :

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail **10 €/m² de surface habitable**

Honoraires de réalisation de l'état des lieux **3 €/m² de surface habitable**

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20%, à la charge du preneur

Commercial ou professionnel (honoraires sur loyer annuel TTC) **15 % TTC**

* Zone tendue

Forfait de 300 euros TTC pour la rédaction unique d'un bail de location

LES HONORAIRES DE GESTION

Honoraires calculées sur les encaissements **6 % TTC**

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.